



Le Mot du Maire

Après quelques mois de fonctionnement de la nouvelle municipalité, vous trouverez sur ce bulletin un extrait des principaux sujets traités en conseil municipal depuis son installation. Le dernier conseil municipal ayant eu lieu mercredi 14 octobre, je tenais à vous informer sur les dossiers en cours :

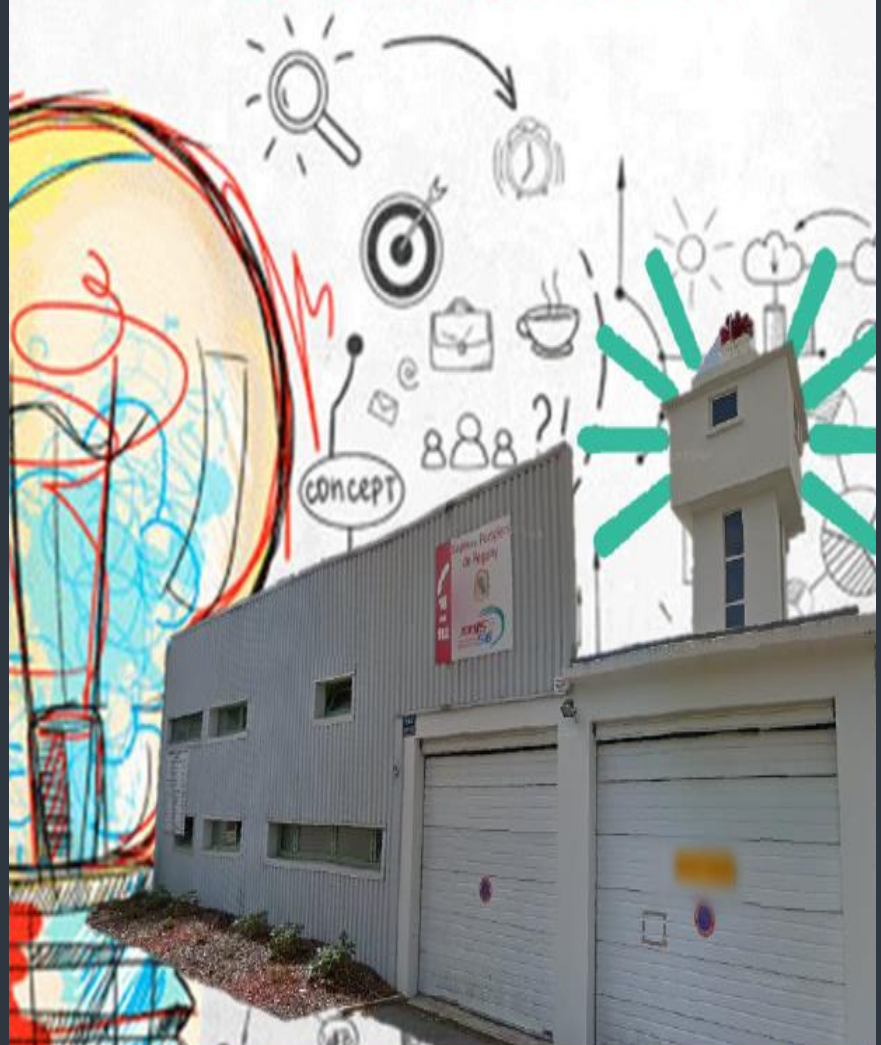
- Ecole publique : le choix de l'implantation a été validé avec l'architecte et l'objectif reste une ouverture en septembre 2022 ;
- Désenvasement du lac : une rencontre doit avoir lieu dans les prochains jours avec les services de l'état ;
- Activité commerciale centre bourg : l'installation d'une activité restauration pour plat à emporter de burgers dans les locaux de l'ancien tabac-presse est en cours ;
- Mini marché Place de l'église : le food-truck Croc'galettes de Sabrina Goubert ainsi que la vente de jus de pommes et cidre de Louissette Jégat viendront accompagner l'ostréiculteur ;
- Avenir du bâtiment de l'ex-caserne : suite à une visite récente des élus, il a été décidé de lancer une consultation sur la future destination de cet espace. Vos idées seront les bienvenues. Vous pouvez les déposer en mairie ou en allant sur le site internet de la commune ;
- Gérance du bar du Foyer : Fabienne Le Bot a décidé d'arrêter son activité et une annonce est en cours pour le recrutement d'un nouveau gérant. Je tiens à remercier Fabienne et Serge pour leur professionnalisme et les services apportés au sein du fonctionnement du Foyer Socio Culturel ;
- Futur fleuriste : celui-ci s'installera dans le bâtiment voisin du bar PMU.

Enfin, les règles sanitaires restent bien présentes. Elles nous privent de tous rassemblements pour différentes animations ou festivités. Nous avons pour habitude en cette fin d'année de réunir les personnes de 75 ans et plus pour un repas avec le CCAS. Celui-ci ne pourra avoir lieu. Aussi, le CCAS a décidé d'offrir en remplacement un bon d'achat d'une valeur de 25 € à utiliser exclusivement dans tous les commerces Réguinois. Bonne continuation à toutes et tous, Prenez soin de vous.

Jean-Luc LE TARNEC



APPEL à PROJETS



La municipalité ayant acquis l'ancienne caserne, une réflexion est actuellement en cours pour son devenir.

Particulier, responsables d'associations, élus, scolaires, étudiants, chef d'entreprise, chacun peut au travers de cet appel à projet soumettre une idée qui sera étudiée par le conseil municipal.

Faites-nous part de vos idées en allant sur le site internet : www.reguiny.com



**Parution du prochain
bulletin municipal
Décembre 2020**

La Mairie

Avis de la Mairie

JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Les jeunes gens nés en juillet, août et septembre 2004 sont invités à se présenter en Mairie dans les meilleurs délais.

CARTES D'IDENTITÉ ET PASSEPORTS

Il est désormais possible de réaliser toutes vos démarches de demande et de renouvellement de carte d'identité et de passeport auprès de l'accueil de la Mairie de Rohan.

Les créneaux horaires réservés à cet effet sont les suivants :

- Le lundi de 14 h à 16 h
- Le mercredi de 14 h à 16 h
- Le samedi de 9 h 30 à 11 h 30

La prise de rendez-vous au préalable est obligatoire, à l'accueil de la Mairie ou par téléphone au 02.97.51.50.33. La marche à suivre et les pièces justificatives à fournir vous seront communiquées lors de la prise de rendez-vous.

COLIS DE NOËL

La crise sanitaire ne nous permettra pas de prendre le traditionnel repas de Noël. Le Centre Communal d'Action Sociale a décidé d'offrir cette année aux personnes de plus de 75 ans des bons d'achat à utiliser dans les commerces régulois. Les membres du CCAS les distribueront courant décembre.

RECRUTEMENT ADJOINT TECHNIQUE

La Commune de Régigny recrute, suite à un départ en retraite, un/une **agent d'entretien polyvalent** multi-sites.

Recrutement par voie statutaire, mutation ou détachement ou contractuel de droit public.

Poste à temps non-complet - Cadre d'emploi des Adjoints Techniques.

Poste à pourvoir dès que possible - Date limite de candidature : 30/10/2020

Pour plus de renseignements www.regigny.com

ANNONCE BAR LE FOYER

La municipalité recherche un gestionnaire pour son bar au cœur de la base de loisirs (20 rue de la piscine).

La structure dispose d'une salle et d'une terrasse avec un parking attenant.

Exploité depuis plusieurs années en location gérance, l'établissement dispose d'un potentiel. Véritable porte d'entrée de la commune, proche école et salle multifonctions, dans un cadre verdoyant, l'établissement est situé à proximité de la piscine intercommunale, du camping municipal et dispose de jeux de boules couverts et d'un mini-golf.

Outre la gestion du bar, le locataire assurera aussi des missions pour la mairie en effectuant entre autre l'état des lieux d'entrée et de sortie des salles municipales lors des manifestations associatives ou privées.

Renseignements à la mairie de Régigny au 02.97.38.66.11.

Lettre de candidature à adresser à :

Mairie de Régigny
A l'attention de Monsieur le Maire,
3 Rue du Général de Gaulle
56500 REGUINY

Les candidats seront conviés à une audition afin de présenter leur projet.

Mairie

02.97.38.66.11

mairie@regigny.com

Horaires d'ouverture

Lundi

14 h – 16 h

Mardi, jeudi et vendredi

8 h 30 – 12 h 30 et 14 h – 16 h

Mercredi

8 h 30 – 12 h 30

Samedi

8 h 30 – 12 h 00

Permanences du Maire

et des adjoints :

Sur rendez-vous.

Permanence Assistante Sociale :

Le vendredi matin sur rendez-vous

Tél : 02 97 69 54 65

Coordinateur de justice :

Le 1^{er} mardi de chaque mois de

10 h à 12 h sur rendez-vous

Tél : 02 97 38 66 11

Horaires d'ouverture de la Poste

Lundi 9 h – 12 h

Mardi 9 h – 12 h et 14 h 30 – 17 h

Jeudi 9 h – 12 h et 14 h – 17 h

Samedi 9 h – 12 h

Fermée les Mercredi et Vendredi

Départ du courrier tous les jours à 15 h,

Le samedi à 11 h 30

Tél. 02 97 38 66 51



DOSSIERS INSCRIPTIONS RESTAURANT SCOLAIRE ET GARDERIE

Cette année, le dossier papier a été abandonné pour laisser place à l'inscription en ligne.

Quelques enfants n'y sont toujours pas inscrits. Nous demandons aux parents de bien vouloir le faire rapidement. Pour cela, vous devez vous rendre sur le site internet de la mairie www.reguiny.com rubrique « Enfance Jeunesse-Scolarité » et cliquer sur

Inscription

NETTOYAGE CIMETIERE

Le nettoyage des tombes devra être terminé pour le lundi 26 octobre afin de permettre aux agents techniques le sablage des allées.

RAPPEL LEGISLATION : DIVAGATION DES ANIMAUX

Tout animal est en état de divagation lorsqu'il se trouve hors de la propriété de son maître ou de son responsable, et hors de la surveillance, du contrôle ou de la direction de ceux-ci. Les dispositions du code rural et de la pêche maritime permettent d'affiner les critères de la divagation selon qu'il s'agisse de chiens, chats ou autres animaux domestiques. Dès la divagation constatée, les mesures consistent à y mettre fin en saisissant l'animal en cause et en le conduisant dans un lieu spécifiquement prévu pour l'y garder.

L'article 1385 du code civil prévoit une obligation de surveillance pour les animaux domestiques. Le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est le responsable du dommage que l'animal a causé.

COMMUNICATION : LA COMMUNE SUR LES RESEAUX SOCIAUX

Afin d'améliorer sans cesse sa communication et d'être au plus près de ses administrés, la commune de Régigny est sur Facebook : **Commune De Régigny**.

N'hésitez pas à vous inscrire à ce compte afin d'obtenir les dernières informations sur la vie municipale, l'actualité, les notifications importantes.



Pour rappel, le site internet de la commune recense beaucoup d'informations à destination de la population, adoptez le bon réflexe : www.reguiny.com

Urbanisme

DÉCLARATIONS PRÉALABLES DÉLIVRÉES

05/06 – MORBIHAN ENERGIES, Rue de la Belle Aurore, construction d'un poste de transformation

07/07 – Michel ALLIOUX, Le Léren, rénovation d'une habitation et d'un hangar

09/07 – Aurélien LE BOT et Laëtitia SAMSON, 3 Le Pas du Loup, construction d'un carport

21/07 – GAEC de Coëtdenan, coupe et abattage d'arbres

20/08 – Maxime LE FOULER, 8 Rue Lavoisier, pose d'une clôture et d'un portail

02/09 – Gilbert OLIVO, 2 Résidence de l'Aurore, clôture mitoyenne

07/09 – Richard REMOND, 3 Cité du Stade, construction d'un mur en parpaings surmonté de lices

07/09 – SARL ENVIRONNEMENT DE France, 31 Rue Lavoisier, installation de panneaux photovoltaïques

11/09 – Patrick BOULIERE, 26 Allée des Tulipes « Résidence Le Clos Neuf », construction d'un muret en parpaings surmontés de lices

21/09 – Christopher McKENNY, 16 Bonvallon, aménagement d'une pergola

23/09 – Hervé BOUQUIN, abattage d'une haie de sapins et construction d'un mur surmonté d'un grillage

24/09 – EOLFI, Le Rohallet, installation d'un mât de mesure du vent d'une hauteur de 78 m avec un rayon d'habanage de 39 mètres maximum

30/09 – Valentina SANDERSON, 38 Allée des Camélias « Résidence Le Clos Neuf », construction d'un mur de clôture en parpaings surmonté de lices

05/10 – Florent AUGUSTE, 36 Rue du Beau Soleil, construction d'un appentis

06/10 – Fabienne LASBLEIZ, 6 Hennebodan, construction d'une véranda

12/10 – Commune de Régigny, abattage de deux érables devant la Mairie

PERMIS DE CONSTRUIRE DÉLIVRÉS

23/07 – GAEC de Coëtdenan, Coëtdenan, construction d'un bâtiment agricole avec centrale photovoltaïque en toiture

02/09 – GAEC JEGOREL, Coëtdelé, construction d'un hangar de stockage de 471 m² avec couverture en toiture solaire

18/09 – SARL JEGOREL, Coëtdelé, construction d'une station de biométhanisation agricole

12/10 – Christine LE GENTIL, 31 Rue Saint Clair, construction d'une maison d'habitation

12/10 – EARL LE TOQUIN, Coëtdrien, construction d'une stabulation vaches laitières et d'une fosse à lisier



Etat Civil

NAISSANCES

04/07 – Martin BRUYANT, 13 Lispert
07/07 – Malo LÉVÈQUE, 1 Poulvidan
03/08 – Élise JEGOREL, La Mie Voie
24/08 – Malory LE ROUZIC GUILLAUME, 6 Coëtdelé
21/09 – Jade AUGUSTE, 36 Rue du Beau Soleil



MARIAGE

08/08 – Romain TRÉHOREL, commercial sédentaire et Adeline LE GUÉVEL-GIQUELLO, Clerc de notaire domiciliés 23 Ter Rue du Beau Soleil à Réguiny

DÉCÈS

06/08 – Yvonne JOANNIC veuve LE BOT, 89 ans, Domicile partagé « Le Rayon de Soleil »
14/08 – Anna GRANVALET veuve ROUILLARD, 95 ans (décès transcrit en Mairie de Pleugriffet)
24/08 – Pierre COROUGE, 99 ans, 27 Rue Lavoisier
07/09 – Michel LE GLEVIC, 54 ans, 3 Rue des Moulins
04/10 – Alice MAHÉ veuve MAHÉ, 94 ans, 12 Cité de Lesquen
08/10 – Emmanuel LORIC, 92 ans (décès transcrit en Mairie de Crédin)

DÉCÈS EXTÉRIEURS

Jean Baptiste ROUAUX né le 20 septembre 1923 à Réguiny est décédé le 30 juillet 2020 à Saint-barnabé (22)
Francine JÉGOUX née le 25 mars 1937 à Réguiny est décédée le 20 septembre 2020 à Louviers (27)
Célinie LE BRETON née le 4 avril 1925 à Réguiny est décédée le 19 septembre 2020 à Leudeville (91)
Alexandre PIRY né le 15 décembre 1926 à Réguiny est décédé le 9 octobre 2020 à Pontivy



Les Conseils Municipaux : Extraits

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le 9 juin à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le 2 juin 2020, s'est réuni en séance publique à la salle Reg'Arts, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LE TARNEC, Maire.

Etaient présents : MM. Jean-Luc LE TARNEC, Sophie CAILLERE, Cédric JOSSO, Thierry LE STRAT, Corine LAMOUR, Thomas BONNIN, Karine BULEON, Laëtitia DANO, Didier GALERNE, Lydia GUEHENNEUX, Jean GUILLO, Jean-Michel LETELLIER, David MICHARD, Corentin PEDRO, Sophie PETRO, Sandra ROBERT, Anne TANGUY, Emmanuelle TENIER.

Absent excusé représenté : Wilfried POTEL pouvoir à Jean-Luc LE TARNEC

Nombre de conseillers en exercice : 19 **Présents** : 18 **Votants** : 19

Secrétaire de séance : Cédric JOSSO



1. Constitution des commissions et désignation des délégués

Jean-Luc LE TARNEC présente à l'ensemble des membres du conseil municipal, les différentes commissions établies dans le cadre du projet de fonctionnement de la municipalité.

Cette liste n'étant pas exhaustive, il pourra être créé en fonction des besoins de nouvelles commissions au fil du mandat.

Les commissions s'établissent ainsi :

Membre de droit de toutes les commissions : Jean-Luc LE TARNEC, Maire.

Responsable pour les commissions suivantes : Jean-Luc LE TARNEC

- AMENAGEMENT BASE DE LOISIRS : Jean-Luc LE TARNEC, Sophie CAILLERE, Cédric JOSSO, Thierry LE STRAT, Corine LAMOUR, Thomas BONNIN, Jean GUILLO, Jean-Michel LETELLIER, David MICHARD, Sophie PETRO, Sandra ROBERT, Anne TANGUY
- ANIMATION ECONOMIQUE : Jean-Luc LE TARNEC, Sophie CAILLERE, Cédric JOSSO, Thierry LE STRAT, Corine LAMOUR, Thomas BONNIN, Jean GUILLO, David MICHARD, Corentin PEDRO, Sandra ROBERT, Emmanuelle TENIER

Adjoint Responsable pour les commissions suivantes : Sophie CAILLERE

- CULTURE ET PATRIMOINE : Thierry LE STRAT, Didier GALERNE, Jean GUILLO, David MICHARD, Sandra ROBERT.
- JEUNESSE ET PETITE ENFANCE : Cédric JOSSO, Lydia GUEHENNEUX, David MICHARD, Sophie PETRO, Sandra ROBERT, Anne TANGUY.
- AFFAIRES SOCIALES ET SOLIDARITÉ : Karine BULEON, Laëtitia DANO, Didier GALERNE, Lydia GUEHENNEUX, Jean-Michel LETELLIER, Sandra ROBERT, Anne TANGUY.
- ESPACES VERTS ET QUALITE ENVIRONNEMENTALE : Karine BULEON, Didier GALERNE, Jean GUILLO, Jean-Michel LETELLIER, Corentin PEDRO

Adjoint responsable pour les commissions suivantes : Cédric JOSSO

- FINANCES : Sophie CAILLERE, Thierry LE STRAT, Corine LAMOUR, Wilfried POTEL, Sandra ROBERT.
- AFFAIRES SCOLAIRES ET CMJ : Thomas BONNIN, Laëtitia DANO, Lydia GUEHENNEUX, Sophie PETRO, Anne TANGUY, Emmanuelle TENIER.
- COMMUNICATION : Jean-Luc LE TARNEC, Jean-Michel LETELLIER, Sandra ROBERT, Emmanuelle TENIER

Adjoint Responsable pour les commissions suivantes : Thierry LE STRAT

- TRAVAUX ET VOIRIE : Thomas BONNIN, Didier GALERNE, Jean GUILLO, Jean-Michel LETELLIER, David MICHARD, Corentin PEDRO, Sophie PETRO, Emmanuelle TENIER.
- COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : Cédric JOSSO, Thierry LE STRAT, Emmanuelle TENIER - **Suppléants** : Laëtitia DANO, Didier GALERNE, David MICHARD
- COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – GROUPEMENT DE COMMANDES VOIRIE : Thierry LE STRAT - **Suppléant** : Jean GUILLO

Adjoint responsable pour les commissions suivantes : Corine LAMOUR

- SPORT ET LOISIRS : Thomas BONNIN, Karine BULEON, Didier GALERNE, Corentin PEDRO, Wilfried POTEL.
- ANIMATIONS ET RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS : Thomas BONNIN, Karine BULEON, Laëtitia DANO, Jean GUILLO, Corentin PEDRO, Wilfried POTEL, Anne TANGUY, Lydia GUEHENNEUX.

- CIMETIERE : Cédric JOSSO
- ADMINISTRATION GENERALE : Cédric JOSSO
- COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES : Corentin PEDRO
- COMITE DE PILOTAGE ALSH : Jean-Luc LE TARNEC, Sophie CAILLERE

Par ailleurs, il est proposé également la désignation de plusieurs délégués afin de représenter la commune dans les différents organismes ou instances comme définie ci-après :

MEMBRES DE DROIT ET RAPPORTEURS :

FOYER : Corine LAMOUR
SALLE OMNISPORTS : Corine LAMOUR
BATIMENTS PAROISSIAUX : Thierry LE STRAT
FÉMODEC : Jean GUILLO, Jean-Michel LETELLIER
TERRAINS de FOOTBALL : Corentin PEDRO
ÉCOLE : Cédric JOSSO
RAYON DE SOLEIL : Sophie CAILLERE
DÉLÉGUÉ CNAS : Jean-Luc LE TARNEC
DÉLÉGUÉ DÉFENSE : Cédric JOSSO
DÉLÉGUÉ SÉCURITÉ : Thierry LE STRAT
DÉLÉGUÉ PAYS D'ART ET D'HISTOIRE : Sophie CAILLERE
PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE : Thierry LE STRAT, Cédric JOSSO
FRELONS ASIATIQUES : Jean GUILLO, Jean-Michel LETELLIER

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX :

S.I.V.U. INCENDIE :

Titulaires : Jean-Luc LE TARNEC, Wilfried POTEL

Suppléant : Emmanuelle TENIER

MORBIHAN ÉNERGIES :

Titulaires : Jean-Luc LE TARNEC, David MICHARD

Le Conseil Municipal prend acte de ces propositions et valide celles-ci dans leur globalité.

2. Indemnités de fonction des élus locaux

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjointes étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal ;

Considérant que les conseillers municipaux peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au Maire et aux Adjointes ayant reçu délégation.

Monsieur le Maire propose de fixer le montant des indemnités comme suit :

- Indemnité du maire à 48,85 % du taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- Indemnité pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire à 17,48 % du taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- Indemnité forfaitaire annuelle aux 14 conseillers municipaux à 10,28 % du taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ces propositions.

3. Affectation des résultats 2019

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif 2019 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 487 217,09 €
- Un excédent reporté de 294 024,97 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 781 242,06 €

Il propose d'affecter l'excédent de fonctionnement 2019 du budget Commune comme suit :

- Excédent de fonctionnement reporté (art. 002 de la section de fonctionnement) : 281 242,06 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé (art. 1068 de la section d'investissement) : 500 000,00 €

Le Conseil Municipal approuve.



4. Vote du budget primitif 2020

Cédric JOSSO, adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal le budget primitif 2020 :

Budget principal

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	1 848 174,06 €	1 848 174,06 €
Section d'Investissement	2 176 600,00 €	2 176 600,00 €

Budget annexe lotissement « Résidence de la Gare »

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	25 392,64 €	25 392,64 €
Section d'Investissement	25 392,64 €	25 392,64 €

Budget annexe « Lotissement de Santé »

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	377 437,33 €	377 437,33 €
Section d'Investissement	562 637,84 €	562 637,84 €

Budget annexe lotissement « Résidence le Clos Neuf »

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	679 159,94 €	679 159,94 €
Section d'Investissement	809 519,25 €	809 519,25 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'ensemble des budgets présentés.

5. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2020

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de reconduire les taux d'imposition comme suit :

- . Taxe foncière bâti 19,15 %
- . Taxe foncière non bâti 54,10 %

6. Rénovation et mise en accessibilité de la mairie : attribution du lot n°10

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le lot n°10 – Plomberie, sanitaire, ventilation, relatif à l'appel d'offres lancé pour la rénovation et la mise en accessibilité de la mairie, a été déclaré infructueux suite à l'absence d'offre, et a fait l'objet d'une relance par le biais d'une consultation d'entreprises susceptibles de satisfaire le besoin.

Les plis reçus ont fait l'objet d'une analyse en fonction des critères indiqués dans les documents de consultation.

Au regard de l'analyse des offres, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise Envie de Changement pour un montant de 4 200 € HT.

7. Rapport diagnostic du clocher de l'église

Dans le cadre de travaux effectués sur le clocher de l'église, l'entreprise Art Camp a constaté des détériorations au niveau de la maçonnerie. Une entreprise spécialisée a réalisé une inspection et mis en évidence les désordres suivants : désolidarisation de la pointe du clocher, pierre de taille manquantes ou fracturées, prolifération de végétation, tête de pinacle déchaussée, pilastre déstabilisé, joints inexistant.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le 24 juin à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le 16 juin 2020, s'est réuni en séance publique à la salle du Foyer Socio Culturel, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LE TARNEC, Maire.

Étaient présents : MM. Jean-Luc LE TARNEC, Sophie CAILLERE, Cédric JOSSO, Thierry LE STRAT, Corine LAMOUR, Thomas BONNIN, Karine BULEON, Didier GALERNE, Lydia GUEHENNEUX, David MICHARD, Corentin PEDRO, Sophie PETRO, Wilfried POTELE, Sandra ROBERT, Anne TANGUY, Emmanuelle TENIER.

Absents excusés représentés : Jean-Michel LETELLIER pouvoir à Jean-Luc LE TARNEC, Jean GUILLO pouvoir à Thierry LE STRAT, Laëtitia DANO pouvoir à Lydia GUEHENNEUX

Nombre de conseillers en exercice : 19 **Présents** : 16 **Votants** : 19

Secrétaire de séance : Cédric JOSSO



1. Aménagement du lac : intervention du cabinet Hydro Concept

Le cabinet Hydro Concept présente le diagnostic et les propositions d'aménagement du lac de Réguiny.

Problèmes soulevés : envasement, érosion des berges et colonisation importante par la végétation aquatique. L'érosion des berges concerne principalement les berges Nord, favorisée par les vents dominants.

Préconisations d'aménagements :

- Etape 1 : vidange du plan d'eau et ressuyage des boues
- Etape 2 : curage (boues estimées à 4 770 m3)
- Etape 3 : utilisation d'une partie des boues pour la création de zones de roselières. L'autre partie des boues sera soit :
 - Utiliser pour la création d'une roselière complémentaire
 - Déposer en pied de berges en fonction de la gestion des boues
 - Exporter avec épandage agricole
 - Exporter en CET (enfouissement)
- Etape 4 : Protection de berges
- Etape 5 : remise en eau du plan d'eau

Le coût global de l'opération sera compris entre 176 000 € HT et 282 000 € HT.

Les travaux seront réalisables sous réserve de l'obtention des autorisations administratives (Police de l'Eau...).

Le Conseil Municipal autorise la poursuite du projet.

2. Construction de l'école publique

• Présentation du projet

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les différentes démarches réalisées depuis la transmission à l'inspection académique en 2013 de la pétition de parents d'élèves demandant l'ouverture d'une école publique :

- Avril 2013 : une pétition est lancée à l'initiative de parents d'élèves demandant l'ouverture d'une école publique. 42 familles la signent.
- Réception d'un courrier de l'inspection académique demandant à la commune de prendre ses dispositions pour répondre à la demande des familles.
- Décembre 2015 : réunion en Sous-Préfecture en présence des Maires de Radenac et Pleugriffet.
- Mars 2016 : consultation de la population sous la forme d'un questionnaire. Résultat non exploitable. Seulement 51 bulletins dont 40 anonymes.
- Mai 2016 : mise à disposition d'un registre d'inscription à l'accueil de la mairie.
- Visite de l'école publique de Saint-Dolay.
- Demande d'étude au CAUE.
- Réunion publique.

• Choix du cabinet d'architecte

Dans le cadre des travaux de construction d'un groupe scolaire public, une consultation a été lancée pour le marché de maîtrise d'œuvre.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 27 février dernier, a étudié l'ensemble des plis reçus, assisté par M. Yannick MAHE du CAUE. Une première sélection a été effectuée parmi les candidatures en fonction des références sur des études similaires.

Quatre cabinets ont été invités à une audition pour présenter leur équipe, leurs références et leur offre financière :

- MAarchitectes – Plérin – 135 129,61 €
- Richard FAURE – Vannes – 119 176,80 €
- SABA Architectes – Saint-Brieuc – 101 394,72 €
- ALTA Architectes – Rennes – 157 528,81 €



3. Travaux terrain de foot

Monsieur le Maire rapporte la demande du club de football qui sollicite la création d'un nouvel espace de jeux pour les matchs des jeunes et les entraînements des adultes.

Après visite sur place, il est proposé de décaler le terrain annexe vers la propriété de M. et Mme MOLINARO Xavier pour permettre l'aménagement de cet espace de jeux (35 m x 68 m) entre le terrain annexe et le terrain d'honneur.

Il est convenu de prévoir l'installation de pare ballons pour protéger les maisons attenantes au terrain annexe.

Des entreprises seront consultées dans les prochains jours.

Le Conseil Municipal accepte.

4. Travaux voirie 2020

Dans le cadre du groupement de commande créé entre les communes de Gueltas, Radenac, Régigny, Rohan et Saint-Gonnéry, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 16 juin en Mairie de Radenac pour examiner les offres relatives au programme de voirie 2020.

Pour la commune de Régigny, l'estimatif était de 105 768,90 € HT avec un minimum de 74 000 € HT et un maximum de 122 000 € HT

L'entreprise PIGEON Bretagne Sud étant la mieux disante, son offre a été retenue pour un montant de 74 961,40 € HT.

Par ailleurs, 4 entreprises seront consultées pour le lot maçonnerie, ouvrages de voirie de la rue de la Fontaine.

5. Jury d'assises 2021

Monsieur le Maire procède à un tirage au sort sur la liste électorale, et donne résultat des personnes désignées :

Mme Noëlle RIVIERE – 16 rue Guy Ropartz

Mme Nadège MAUGAN épouse LE BOT – Colany

M. Bernard LE GLÉVIC – 9 rue Anne de Bretagne



6. Transaction de terrain – Résidence le Clos Neuf

Monsieur le Maire présente la demande d'acquisition du terrain suivant au lotissement « Résidence le Clos Neuf »

- M. et Mme Roland ROUVRAY – Lot n° 37 d'une contenance de 542 m2

Le Conseil Municipal approuve.

L'an deux mil vingt, le 7 juillet à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020, s'est réuni en séance publique à la salle multifonctions, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LE TARNEC, Maire.

Étaient présents : MM. Jean-Luc LE TARNEC, Sophie CAILLERE, Cédric JOSSO, Thierry LE STRAT, Corine LAMOUR, Thomas BONNIN, Karine BULEON, Laëtitia DANO, Didier GALERNE, Lydia GUEHENNEUX, Jean GUILLO, Jean-Michel LETELLIER, David MICHARD, Corentin PEDRO, Sophie PETRO, Wilfried POTEL, Sandra ROBERT, Anne TANGUY,.

Absente excusée représentée : Emmanuelle TENIER pouvoir à Laëtitia DANO.

Nombre de conseillers en exercice : 19 **Présents** : 18 **Votants** : 19

Secrétaire de séance : Cédric JOSSO



1. Intervention d'EOLFI

Profitant du renouvellement du conseil municipal, il a été proposé à la société EOLFI de venir en séance présenter le projet qui est en cours sur la commune. Ainsi, après avoir eu un rapide état des lieux de la chronologie du dossier, la société a évoqué les différents points d'étapes à venir et la manière dont elle travaillait en partenariat avec la commune.

Le processus suit son cours et la société souhaite déposer une déclaration préalable pour l'installation d'un mat de mesure de vent afin d'affiner les études.

Les responsables de la société se sont dit attentifs aux interrogations des élus et de la population notamment les riverains. Ainsi, il a été évoqué les problèmes liés aux nuisances sonores et les troubles électriques ou électroniques subis par les riverains dans leurs habitations ainsi que la moins-value de leur maison depuis l'installation du précédent parc ou bien encore la rotation des palmes avec la problématique de l'ombre.

Les élus se sont également interrogés sur la durée de vie de ce type d'installation, du montage, a contrario du démontage mais aussi la production en électricité d'une éolienne.

Monsieur Le Maire, qui à l'issue des échanges comprend la complexité de ce dossier propose que ce dossier soit mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil.



Le Conseil Municipal acte cette décision.

2. Subventions des associations 2020

Cédric JOSSO, adjoint en charge des finances, évoque la commission finances qui s'est positionnée sur le montant alloué à chaque association en fonction de la constitution d'un dossier de demande de subvention. Ce dossier mis en place depuis quelques années maintenant reprend des éléments relatifs aux effectifs de l'association, notamment des Réguiinois en son sein ainsi que les moyens financiers propres de celle-ci.

Malgré la discussion qui s'est tenue en commission sur l'élaboration de nouveaux critères, dans le contexte que chacun connaît vis-à-vis de la crise sanitaire, il est proposé au conseil de retenir les montants suivants détaillés comme suit :

Culture – Patriotiques – Divers	3610.00 €
AB STUDIO	500.00 €
Amicale des Anciens Combattants	180.00 €
Comité des Fêtes	500.00 €
Comité des Fêtes + Amicale des Sapeurs Pompiers	1000.00 €
Mini-Buggy	250.00 €
Troupe Théâtrale "Cartes sur Table"	500.00 €
Brico-Loisirs	130.00 €
Comice Agricole	550.00 €
Sport	8120.00 €
Régui'Bad	300.00 €
Association Saint Clair Football	2600.00 €

A.C.C.A.	700.00 €
Gymnastique Féminine	200.00 €
Association Saint Clair Basket	2500.00 €
Rég'Alade	1000.00 €
Cyclo-Club Réginois	500.00 €
La Truite Locminoise	130.00 €
ACRLP	100.00 €
Association Plein Air (Marche)	70.00 €
Twirling Club Buléon	20.00 €
Entraide-Solidarité-Ecole	5184.00 €
Sociétale Réginy Morbihan (Ex-AG2R)	200.00 €
Amicale des Anciens	900.00 €
Amicale des Anciens Pompiers	400.00 €
ADMR	2694.00 €
Amicale Laïque de l'Ecole publique	500.00 €
Amicale des donneurs de sang Réginy-Moréac	140.00 €
Restos du Coeur	100.00 €
CFA Bâtiment Vannes	100.00 €
Chambre des Métiers 56	100.00 €
MFR Loudéac	50.00 €

Certaines demandes sont encore en cours d'étude car il manque des éléments de réponse. Il est rappelé que les subventions ne seront versées que sur présentation du dossier de demande dûment complété.

Le Conseil valide l'ensemble des montants pour un total de 16 914 €.



3. Ecole publique : choix du cabinet d'architecte

Monsieur le Maire revient sur le dossier de la construction de l'école publique et du choix de l'architecte. Suite aux différents renseignements pris, il est proposé de retenir le Cabinet SABA de Saint Brieuc.

Le conseil valide cette proposition.

4. Election des adjoints (régularisation de l'ordre sur liste)

Monsieur le Maire rappelle le contexte et la législation, avec la problématique de l'ordre sur la liste au moment de l'élection des adjoints. En effet, une nouvelle loi datant du 27 décembre 2019 oblige la parité et l'alternance de sexe chez les candidats. Aussi, même si la parité a été respectée, l'ordre établi lui n'était pas bon et sur requête du préfet du Morbihan en date du 23 juin dernier, les adjoints ont dû démissionner de leurs fonctions tout en restant conseillers municipaux.

Aussi, il est proposé de repasser au vote des adjoints. Ainsi, la liste Sophie Caillère est candidate.

Le Conseil valide donc la composition de cette nouvelle liste d'adjoints par ordre établi comme suit :

- Sophie CAILLERE, 1ère Adjointe
- Cédric JOSSO, 2ème Adjoint
- Corine LAMOUR, 3ème Adjointe
- Thierry LE STRAT, 4ème Adjoint.



5. Aménagement et entretien du rond-point du Pont Hamon

Monsieur le Maire rappelle que lors d'un précédent Conseil, il avait été posé la question de l'entretien du rond-point du Pont Hamon. Monsieur le Maire souhaite ainsi proposer au Conseil d'écrire au Président du Conseil Départemental pour lui demander l'autorisation de reprendre l'entretien de cet ouvrage tout en privilégiant un aménagement. Ce rond-point est une vitrine pour la commune sur l'axe Pontivy-Josselin.

Par ailleurs, Monsieur le Maire évoque aussi l'aménagement du giratoire qui sera réalisé Rue du Passoué et l'intérêt que porte la commune pour acquérir à un prix symbolique l'aire de dépose des matériaux située à proximité (Rue Jean-Pierre Calloc'h). Cet espace permettrait de déplacer les containers, de privilégier des travaux sécurisées, d'aérer l'ensemble de ce carrefour. Il propose donc de rajouter cette demande dans le même courrier.

6. Finances

En plus de l'analyse des subventions aux associations, le Maire informe le conseil qu'au cours de la commission, il a été évoqué la demande d'annulation des loyers des bâtiments communaux pour certains professionnels qui suite aux annonces gouvernementales s'étaient rapprochés de la mairie pour une suspension de ceux-ci. Monsieur le Maire a évoqué cette situation combien compliquée pour les

professionnels qui n'ont pu travailler faute d'ouverture mais cette suspension s'est transformée en demande d'annulation. Après en avoir longuement débattu la commission, dans un souci d'équité entre les commerçants n'a pu se résoudre à annuler les loyers. Les entreprises réguinoises qui ne sont pas locataires de la commune ne pouvaient pas non plus bénéficier d'un coup de pouce de la commune.

Aussi, afin de ne pas fermer totalement la discussion autour de l'annulation des loyers, il a été décidé de les maintenir mais le professionnel pourra sur justificatif demander l'annulation de ceux-ci vis-à-vis de sa situation financière.

Le Conseil approuve.

Locaux communaux :

Le local rue Lamennais exploité par Jérémy Boulière et Jérôme Tanguy est libre depuis le début de l'année. Jean Luc Gorgues souhaite le louer. La commission économique donne un avis favorable.

Travaux voiries :

Monsieur Le Maire évoque au conseil que dans le cadre des travaux de réfection de la rue de la fontaine, il serait judicieux de solliciter Morbihan énergie pour un chiffrage de l'enfouissement des réseaux.

Le Conseil donne son accord.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le 8 septembre à 19 heures 30 minutes, le conseil municipal légalement convoqué le 1^{er} septembre 2020, s'est réuni en séance publique à la salle multifonctions, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LE TARNEC, Maire.

Etaient présents : MM. Jean-Luc LE TARNEC, Sophie CAILLIERE, Cédric JOSSO, Corine LAMOUR, Thierry LE STRAT, Karine BULEON, Didier GALERNE, Lydia GUEHENNEUX, Jean-Michel LETELLIER, David MICHARD, Corentin PEDRO, Sophie PETRO, Wilfried POTEL, Sandra ROBERT, Anne TANGUY, Emmanuelle TENIER.

Absents excusés représentés : Thomas BONNIN pouvoir à Jean-Luc LE TARNEC, Laëtitia DANO pouvoir à Lydia GUEHENNEUX, Jean GUILLO pouvoir à Didier GALERNE.

Nombre de conseillers en exercice : 19 **Présents :** 16 **Votants :** 19

Secrétaire de séance : Emmanuelle TENIER



1. Projet éolien

Suite à l'intervention de la société EOLFI lors du dernier conseil et des interrogations des élus quant à ce projet, Monsieur le Maire présente une synthèse du projet et invite les conseillers à débattre sur le sujet. Il est en outre ressorti de ce débat :

- Les nuisances subies par les résidents du village de Locmalo
- L'absence de consultation aux prémices du projet.
- La recherche d'exploiter d'autres énergies dont le solaire. A ce sujet, Monsieur le Maire a évoqué le projet d'un parc solaire actuellement à l'étude sur les communes de Pleugriffet et Radenac et également une réflexion sur l'installation de panneaux sur le bâtiment du foyer socio-culturel.

Suite au débat, Monsieur le Maire a invité le Conseil Municipal à se positionner sur la poursuite ou non du projet éolien et procède à un vote à bulletins secrets.

Pour : 3 – Contre : 14 – Abstentions : 2

2. Résultat des consultations

❖ **Lot maçonnerie rue de la Fontaine (trottoirs)**

Suite à la consultation de trois entreprises, deux ont déposé leur proposition

- Pigeon Bretagne Sud : 35 092 € HT
- Eiffage : 38 543 € HT

La proposition de l'entreprise Pigeon est retenue.

Dans le cadre du programme de voirie 2020, le groupement de commandes a retenu cette même entreprise pour effectuer les travaux. M. Thierry LE STRAT, adjoint, informe l'assemblée qu'une réflexion s'est engagée quant à la réalisation des travaux prévus rue de la Fontaine. En effet, il apparaît important de mener en amont une étude sur l'état du réseau pluvial.

A cet effet, l'entreprise HdeO est retenue pour effectuer une inspection des réseaux pour un montant de 2 676 € TTC.



Par ailleurs, Morbihan Energies a été consulté pour mener une étude sur l'effacement des réseaux. Les travaux s'élèvent à 172 863 € dont 86 432 € à la charge de la commune. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil.

Après consultation des services de Pontivy Communauté, il s'avère qu'il est possible de reporter les travaux prévus rue de la Fontaine et d'exécuter d'autres travaux pour atteindre le montant minimum du marché soit 74 000 € HT sous peine d'être redevable d'une indemnité envers la société Pigeon.

Le Conseil Municipal décide de différer les travaux rue de la Fontaine en 2021 et propose de remplacer ceux-ci par des travaux allant de la route du Herbon jusqu'au croisement de la route de Colany.

❖ Revêtement du sol de la salle omnisports

La commission sports et loisirs a visité de nombreux équipements pour définir le type de sol qui remplacera celui de la salle omnisports. Le choix s'est porté sur un sol en résine polyuréthane.

Trois entreprises ont été consultées : STG pour un montant de 76 460,40 € TTC, Sportingsols pour 92 000 € TTC et Solomat pour 82 800 € TTC.

Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de l'entreprise STG.

3. Transaction de terrain – Résidence le Clos Neuf

Monsieur le Maire présente la demande d'acquisition du terrain suivant au lotissement « Résidence le Clos Neuf »

- Mme Marie-Fance HAYS – Lot n° 27 d'une contenance de 484 m2

Le Conseil Municipal approuve.

4. Accueil d'un service civique

Monsieur le Maire présente la candidature de M. Youenn MAUGAN qui souhaite effectuer une mission de service civique au sein de la collectivité.

Le service civique est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, avec un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général représentant au moins 24 heures hebdomadaires.

Il ouvre droit à une indemnité financée par l'Etat de 473,04 € net par mois et à une prestation versée par l'organisme d'accueil à hauteur de 107,58 € par mois.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de s'engager dans l'accueil d'un volontaire en service civique.

Le Conseil Municipal approuve l'accueil de M. Youenn MAUGAN.



5. Délégation des adjoints

Monsieur le Maire donne lecture des délégations attribuées aux adjoints.

Elles leur permettront de prendre toutes décisions et signer tous documents en l'absence de Monsieur le Maire :

- ✓ Ordonnancement des dépenses communales et recouvrement des recettes,
- ✓ Direction des travaux communaux,
- ✓ Prise de mesures de sûreté et de sécurité dans l'intérêt général,
- ✓ Assurer la qualité d'officier de police judiciaire et d'officier de l'état civil,
- ✓ Ordonner les mesures locales d'urgence,
- ✓ Signature des actes notariés,
- ✓ Exercer les pouvoirs de police municipale.

Ces délégations feront l'objet d'un arrêté.

Le Conseil Municipal valide.

6. Délégation à Pontivy Communauté

Monsieur le Maire informe qu'il convient de nommer des délégués pour les commissions à Pontivy Communauté.

Après un tour de table, sont nommés délégués :

- Délégué CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) : Jean-Luc LE TARNEC
- Délégué CIID (Commission Intercommunale des Impôts Directs) : Jean-Luc LE TARNEC

Délégué Mission Locale : Karine BULEON

Le Conseil Municipal approuve.

7. Camping : Position sur l'occupation des mobil'homes à l'année

La fréquentation du camping a fortement baissé par rapport aux années précédentes. Monsieur le Maire suggère de réfléchir à des solutions pour rendre plus attractif le camping.

Par ailleurs, se pose le problème des mobil'homes. Il s'avère que 3 d'entre eux sont loués à l'année avec installation de clôture, animaux, boîtes aux lettres privées...

Après avoir consulté les services de l'Etat sur la légalité de ces locations annuelles, ils nous ont rappelés qu'il est interdit d'élire son domicile dans un camping. De plus, notre camping se situe dans une zone inondable.

Fort de ces éléments de réponse, il est décidé d'adresser un courrier au propriétaire ayant des locations à l'année lui signifiant l'interdiction d'occuper les mobil'homes à l'année.



Dossiers en cours

- **Eglise**

La consultation d'entreprises pour les travaux de réfection du clocher nécessite de passer par un architecte spécialisé dans le patrimoine. Des cabinets d'architecture seront consultés.

- **Ecole publique**

Une première réunion de travail avec le maître d'œuvre SABA est prévue le 22 septembre. Un relevé des points de niveaux a été effectué par le cabinet de géomètre LE BRETON.

- **Commissions Pontivy Communauté**

Suite à la transmission des souhaits pour la composition des commissions de Pontivy Communauté, Monsieur le Maire cite les élus retenus :

Commissions	Elu retenu
Développement économique - Enseignement supérieur & recherche - Agriculture	David MICHARD
Action sociale – Petite enfance – Santé	Karine BULEON
Solidarité – Projet de territoire – Mutualisation – Affaires générales	Sophie CAILLERE
Travaux	Jean GUILLO
Aménagement du territoire (urbanisme, mobilité, fibre)	Sophie PETRO
Conception et gestion des équipements communautaires	Thierry LE STRAT
Culture – Communication – Evènementiel	Jean-Luc LE TARNEC
Eau potable – Assainissement – GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)	Jean-Michel LETELLIER
Collecte, valorisation et prévention des déchets	Didier GALERNE
Habitat	Cédric JOSSO

- **Commission Communale des Impôts Directs**

Suite à la transmission d'une liste de 32 noms de personnes susceptibles d'être désignées commissaires de la CCID, la direction départementale des finances publiques a désigné comme membres de la commission les personnes suivantes :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
M. Cédric JOSSO	Mme Lydia GUEHENNEUX
Mme Sophie CAILLERE	M. Jean GUILLO
M. Thierry LE STRAT	M. Jean-Michel LETELLIER
Mme Corine LAMOUR	M. David MICHARD
M. Thomas BONNIN	M. Corentin PEDRO
Mme Karine BULEON	Mme Sophie PETRO
Mme Laëtitia DANO	M. Wilfried POTEL
M. Didier GALERNE	Mme Sandra ROBERT

- **Covid 19 : achat de masques**

7 320 masques ont été achetés pour un coût global de 7 726.67 € TTC.



Informations Générales

SALON DE COIFFURE ROBIN & ANNA

Annaïs, 25 ans, originaire de Caro, diplômée maître artisan, était en quête d'un salon de coiffure, proche du lieu de travail de son ami. Martine envisageait la retraite après 32 ans d'exercice à Réguieny. Leur première rencontre fut déterminante. Martine pouvait céder son affaire l'esprit tranquille, Stéphanie son employée continuerait à y travailler.

La remise des clés s'est faite le 15 août et l'inauguration, bien conviviale, le 26 septembre.

Annaïs a renommé le salon Robin (son nom de famille) et Anna (le prénom de son arrière-grand-mère) pour évoquer la coiffure tout public. Elle a aussi joliment agencé l'intérieur, équipé l'espace shampoing d'un fauteuil massant puis complété l'équipe avec Océane, apprentie.

Robin & Anna – 5, rue du Chanoine Martin – Réguieny – Tél : 02.97.38.66.18
Ouvert du mardi au vendredi, de 9 h à 18 h 30 et le samedi de 8 h à 15 h 30.



VÉRONIQUE LE GALLIARD, MAÎTRE À BORD DE L'AUTO-ÉCOLE

Vous êtes une nouvelle professionnelle de Réguieny, quand et comment s'est faite la passation de l'auto-école ?

Pascal Le Meneheze, propriétaire de l'auto-école de Réguieny, cherchait une personne de confiance pour lui succéder. Des repreneurs, il n'y en a pas tant que ça. Je connaissais bien Pascal et j'ai souhaité me lancer. Je suis monitrice d'auto-école depuis quinze ans. Je me suis installée à mon compte à Locminé en 2009. J'aime le côté petite structure familiale. A présent, je travaille à Réguieny et j'ai une salariée à Locminé que je retrouve tous les mardis.

Les jeunes ont l'air bien concentré pendant la séance de code ?

Certains jours pourtant, après les cours, ils sont moins réceptifs. Mais, ils peuvent aussi suivre des stages de codes pendant les vacances scolaires de 2 heures par jour. Ils sont généralement plus motivés par les cours de conduite.

Quelles sont les satisfactions et les difficultés du métier ?

On doit essayer de s'adapter à chacun, commencer à bien donner les consignes, apprendre les gestes, les dangers à éviter. Peu à peu, l'élève doit prendre sa formation en main, il ne doit plus tout attendre de moi et acquérir des automatismes. Pour que tout se passe bien, j'ai aussi besoin de son aide.

Parmi les difficultés, il y a les autres conducteurs, ceux qui ont oublié qu'il est stressant pour un débutant de conduire. Parfois ça gâche les leçons de conduite alors je gère l'élève qui a du mal. Si tout le monde était sympa, ça aiderait.

Pourquoi choisir de venir à l'auto-école de Réguieny ?

Une auto-école à Réguieny, c'est un service de proximité, un atout pour les élèves qui peuvent venir seuls ou être déposés par leurs parents qui ne passent pas trop de temps en allées et venues. C'est à moi de m'organiser pour les heures de conduite en ville, je vais chercher les jeunes sur les heures de perm et de sortie du lycée. Un service qui disparaît, c'est toujours plus dur à relancer.

COURS DE CODE : Mercredi de 17 h 30 à 18 h 30, Jeudi à 18 h 30, Vendredi à 18 h 30 et Samedi à 11 h 30. Stage pendant les vacances Scolaires

8, rue des Korrigans – Réguieny - Contact : 06.29.38.57.95



SARL GWER MELEN HAMON : IMPRESSIONNANTES MACHINES AGRICOLES À RÉGUINY !

L'entreprise de travaux agricoles de Robert Le Mabec créée en 1988, a tout d'abord été rachetée par Jean-Michel Pocard en 2007, puis par Pierre-Henri Hamon le 1^{er} janvier 2020. L'inauguration en juin a été l'occasion d'une belle manifestation et d'une présentation du matériel. Les visiteurs étaient nombreux, le soleil au rendez-vous.

Pierre-Henri Hamon parle avec passion de son métier, on peut dire qu'il l'a dans le sang puisque son grand-père lançait son entreprise agricole en 1947 à Guer et qu'ensuite son père reprenait l'affaire, amenant son fils avec lui dans les engins. L'enfant rêvait alors de faire comme eux. Plus tard, il est allé à l'école supérieure d'agriculture à Angers où il a obtenu son diplôme d'ingénieur. Puis, il a suivi une formation chez John Deere et s'en est allé découvrir l'Agriculture dans différents pays.

A présent, la SARL Hamon est implantée à Guer, Iffendic, Guipry-Messac, Malguénac et dernièrement à Régigny, sous le nom de SARL Gwer Melen Hamon. Quatre personnes y travaillent à l'année : Denis, responsable du site, Marc, Nicolas et Baptiste, chauffeurs mécaniciens permanents. L'effectif est complété par des saisonniers pendant les mois de gros travaux.

L'entreprise propose aux agriculteurs ses services de travail du sol, du semis à la récolte. Pour les particuliers, elle s'occupe des espaces verts, des accotements, des haies, de l'élagage. Elle peut trouver des solutions pour tous types d'agriculture : agriculture de précision, de conservation, agroécologie, semis direct, autoconsommation des cultures par le cheptel. M. Hamon veut croire en l'élevage : « *Nous sommes ici en Bretagne sur une terre d'élevage. J'ai pu découvrir des solutions intéressantes à l'étranger et en France, des pistes de spécialisation en élevage avec une recherche d'autonomie pour nourrir les animaux à partir des productions de la ferme. C'est pour cette raison, par exemple, que nous avons investi dans la betterave fourragère ou encore dans la transformation des céréales à la ferme pour valoriser les productions de la ferme directement dans l'élevage porcs, vaches laitières, bovins viandes, etc... (blé, orge, maïs, etc...). Les différents acteurs du milieu agricole font évoluer les choses et c'est top de travailler dans ce secteur avec des gens passionnés, le défi actuel reste de parvenir à le communiquer au consommateur.* »

Pierre-Henri Hamon pourrait encore en dire beaucoup. Alors pour toutes demandes de renseignements complémentaires, il est joignable au 06.13.99.57.33 et une plaquette retraçant toutes les prestations est disponible à l'entreprise. SARL Gwer Melen Hamon - 32 route de la Belle Aurore - Régigny



CABINET INFIRMIER

Des permanences pour la vaccination antigrippale sont fixées aux dates suivantes :

- Samedi 24 octobre
- Vendredi 30 octobre
- Vendredi 6 novembre
- Samedi 14 novembre
- Vendredi 20 novembre

De 9 h à 11 heures au cabinet infirmier, Pôle santé de Régigny



CONCOURS MAISONS FLEURIES 2020 - JARDINS VISIBLES DE L'ESPACE PUBLIC

JARDIN PAYSAGER

1 ^{er}	BLANDEL Joseph	7 Rue du Valdoux
2 ^{ème}	SEVENO Josiane	5 Rue Saint Marc
3 ^{ème}	LE CALLONNEC Gilbert	20 Le Crano
4 ^{ème}	Ex aequo LE TARNEC Joseph	7 Cité du Stade
	DANO Henri	12 Le Crano
5 ^{ème}	LE MAUX Daniel	21 Rue de la Belle Aurore
7 ^{ème}	MORICE Gratien	2 Le Moulin à Vent
8 ^{ème}	LE TARNEC Marie-Annick	7 Le Pas du Loup

DÉCOR FLORAL SUR FACADE OU SUR COUR

1 ^{er}	Ex aequo LE CORVIC Angèle	19 Rue Saint Clair
	LE JALLÉ Nadia	12 Bis Résidence du Lac
2 ^{ème}	DREANO Basile	6 Cité du Stade

ESPACE JARDINÉ SUR COUR, FACADES ET BALCONS

1 ^{er}	BIHOUEE Renée	25 Rue des Korrigans
2 ^{ème}	LE DOUARIN Noël	23 Rue de la Belle Aurore
3 ^{ème}	JOSSO Isabelle	2 La Motaine

LE JARDIN DE FLEURS

1 ^{er}	LOHÉ Nicole	38 Le Crano
2 ^{ème}	SÉNÉ Pierrette	37 Rue Lavoisier



REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL (RLPI)

Le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) est un document qui réglemente l'installation des dispositifs publicitaires, des enseignes et des pré-enseignes sur le territoire de Pontivy Communauté.



L'enquête publique sur le RLPi
a lieu du jeudi 1er octobre 2020 à 9 h
jusqu'au jeudi 5 novembre 2020 à 17 h.

Il permet de lutter contre la pollution et les nuisances en mieux intégrant l'affichage commercial dans le cadre de vie et les paysages. Pontivy Communauté va pouvoir définir, par son RLPi, des règles spécifiques et adaptées aux contextes locaux.

Par délibération du 4 décembre 2018, le Conseil communautaire a engagé l'élaboration du RLPi de Pontivy Communauté. Les objectifs de ce document sont principalement :

- **La lutte contre la pollution visuelle.**
- **La définition de règles adaptées** aux spécificités du territoire en les modulant en fonction des secteurs concernés.
- **L'amélioration et la préservation de la qualité paysagère des entrées de ville, entrées de bourg, cœur de bourg et centre-ville.**

Le projet RLPi a été arrêté par le conseil communautaire lors de sa séance du **10 décembre 2019** et a été transmis pour avis aux Communes ainsi qu'aux Personnes Publiques Associées avant d'être soumis à enquête publique.

Enquête publique

L'enquête publique portant sur le projet de RLPi a lieu du jeudi 1er octobre 2020 au jeudi 5 novembre 2020 inclus.

Pendant la durée de l'enquête, l'ensemble des pièces du dossier est consultable :

- en **version informatique** sur cette page.
- en **version papier** et sur poste informatique au siège de Pontivy Communauté, 1 place Ernest Jan à Pontivy, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le **registre d'enquête papier** mis à sa disposition à l'accueil de Pontivy Communauté;
- par **voie postale** en adressant un courrier à l'attention de la commissaire enquêtrice au siège de l'enquête (cf. adresse ci-dessus), à faire parvenir avant la fin de l'enquête publique ;
- par **courrier électronique** à l'adresse suivante : rpi@pontivy-communaute.bzh

La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public, dans les locaux de Pontivy Communauté situés 1 place Ernest Jan à Pontivy, lors des **permanences** suivantes :

- **Jeudi 1er octobre 2020 de 9h00 à 12h00**
- **Mardi 6 octobre 2020 de 14h00 à 17h00**
- **Vendredi 16 octobre 2020 de 9h00 à 12h00**
- **Lundi 26 octobre 2020 de 9h00 à 12h00**
- **Jeudi 5 novembre 2020 de 14h00 à 17h00**

Retrouvez l'ensemble du projet RPLI sur : www.pontivy-communaute.bzh

Activités culturelles et sportives

TEMPS FORT A LA MEDIATHEQUE LE MERCREDI 11 NOVEMBRE PROCHAIN

VENTE/DÉDICACE DU NOUVEAU ROMAN DE CYRIAC GUILLARD « LES ENFANTS PERDUS »

Cyriac Guillard, auteur de romans policiers, et parrain de la première édition du salon du livre sera présent à la médiathèque pour la sortie de son nouveau roman **le mercredi 11 novembre de 14 h à 17 h**. Il nous parlera de cette nouvelle enquête de Laura Robert, écrite pendant le confinement. N'hésitez pas à venir échanger avec Cyriac, il sera ravi de vous dédicacer son nouvel opus. Il nous présentera également ses nouveautés jeunesse : les nouvelles enquêtes de Louise et Arthur.

DICTÉE

L'équipe de la médiathèque vous proposera également de participer à une **dictée** (seulement pour les adultes). **Rendez-vous à 15 h à la médiathèque**. Se munir de son stylo. Pour pouvoir vous accueillir dans le respect des mesures de distanciation sociale, nous vous demandons de bien vouloir vous inscrire auprès de Séverine, les places seront limitées (n'oubliez pas votre masque).

VENTE DE LIVRES A PETITS PRIX

Sous chapiteau, vous pourrez accéder à la vente des livres retirés des collections de la médiathèque. Albums et BD jeunesse, Romans adultes entre 1 € et 2 €.

ATELIERS LOISIRS CRÉATIFS POUR LES ENFANTS (À PARTIR DE 8 ANS)

Il reste des places pour les ateliers du mercredi proposés par la médiathèque, au programme scrapbooking et découverte des loisirs créatifs. Les ateliers ont lieu une fois par mois de 14 h à 15 h 30. Tarifs 6 € la séance. Inscription obligatoire auprès de Séverine à la médiathèque ou par mail culture@reguinny.com

INSCRIPTION ALSH : NOUVEAUTÉ

Comme vous le savez peut-être déjà, la commune de Réguinny s'est dotée d'un nouveau logiciel de gestion pour son Accueil de Loisirs Intercommunal et celui-ci comprend un « Portail Familles ».

Ce dernier est là pour faciliter la communication et les inscriptions auprès de l'équipe dirigeante du centre.

Pour s'en servir c'est simple et intuitif, il vous suffit de suivre la démarche expliquée dans le mail que vous allez recevoir à ce sujet.

Si vous n'avez malheureusement pas reçu ce mail, pas de panique (vérifiez tout de même vos spams) !

Ce nouveau Portail Familles remplace la précédente méthode de communication et d'inscription.

Il ne sera donc plus possible de passer via le site internet de la commune de Réguinny pour toute démarche en rapport avec l'Accueil de Loisirs Intercommunal de Radenac, Pleugriffet et Réguinny. Le lien du portail est toutefois accessible sur le site de la commune.

En cas de soucis, merci de contacter Yoann JUSTUM au 06.83.66.03.65.

VACANCES SCOLAIRES DE LA TOUSSAINT 2020

Accueil de Loisirs Intercommunal de Pleugriffet, Radenac et Réguinny

Lieu d'accueil : RÉGUINNY

Les plaquettes d'animation des vacances scolaires de La Toussaint ainsi que les dossiers d'inscriptions et tous les renseignements nécessaires au déroulement du Centre de Loisirs ou du Pass Sport et Culture 7/11 ans sont disponibles sur le site internet de la mairie de Réguinny.

« Rubrique Accueil de Loisirs »

L'Accueil de Loisirs de 3 à 11 ans

- Un accueil et des activités pour toute la journée avec repas
- 2 tranches d'âge pour les activités, les 3/6 ans et les 7/11 ans
- Garderie du matin de 7 H 30 à 9 H 00
- Accueil de journée de 9 H 00 à 16 H 30
- Garderie du soir de 16 H 30 à 18 H 30

Le Pass Sport et Culture pour les 7/11 ans

- Activités à la journée ou à la demi-journée avec ou sans repas.
- Sorties extérieures, stages ou divers intervenants.

DOCUMENTS À TRANSMETTRE POUR L'INSCRIPTION : Le dossier d'inscription renseigné et renouvelé au 1^{er} Janvier de chaque année est disponible sur le site internet de Réguinny et est à déposer en mairie.

Inscriptions, administratif et facturation - Aurélie COLOMBEL : 06.47.76.34.67

Renseignements et direction - Yoann JUSTUM : 06.83.66.03.65

L'enfant devra être inscrit via le site internet de la mairie de Réguinny 72 h avant le jour d'accueil !



VIVE LES VACANCES !



La Vie des Associations

AMICALE LAÏQUE

L'amicale Laïque a élu un nouveau bureau, voici la composition :

Co-présidentes	Anne-Sophie Glain et Emilie Dréan
Trésorière	Solène Blanchard
Trésorière-adjointe	Audrey Guéhenneux
Secrétaire	Sabrina Champion
Chargée de communication	Marion Le Rouzic-Guillaume.

APEL DE L'ÉCOLE PRIVÉE

Le 22 septembre se sont réunis les membres de l'APEL de l'école privée. A l'issue de cette réunion a eu lieu l'élection du bureau. Il se présente comme suit :

- Présidente	Flavy Le Dastumer
- Vice-Présidente	Virginie Merlini
- Trésorière	Laëtitia Bauché
- Vice-Trésorière	Anne-Laure Savey
- Secrétaire	Angélique Le Guennec
- Vice-Secrétaire	Adeline Tréhorel

Différentes ventes à emporter seront organisées tout au long de l'année pour pallier au COVID qui nous empêche de nous rassembler. Si des personnes veulent rejoindre l'équipe, n'hésitez pas.

Bonne humeur garantie ! Pensons à nos enfants.

Tél. Flavy Le Dastumer 07.88.05.09.05 – Virginie Merlini 06.74.20.86.02

CANOË-KAYAK ROHAN

Le club a ouvert ses portes le samedi 5 septembre de 14 h 00 à 17 h 00. Nous accueillons toutes personnes à partir de 8 ans à condition de savoir nager, en loisir et en compétition. Pour les personnes qui souhaitent venir découvrir la discipline, il est préférable d'apporter une tenue de rechange. Il y a possibilité d'effectuer plusieurs essais gratuits avant de faire une licence.

Cette année, nous souhaitons créer une section adultes loisirs.



SAISON 2020-2021 – JUDO CLUB DU VAL D'OUST CRÉDIN

La reprise des cours de judo a eu lieu le 12 septembre.

Horaires des cours :

- Vendredi de 18 h 00 à 18 h 45 : 4/6 ans
- Samedi de 9 h 45 à 10 h 45 : 7/11 ans + débutants
- Samedi de 10 h 45 à 12 h 15 : adultes + jeunes confirmés.

Pour plus de renseignements, vous pouvez téléphoner au 02.97.38.97.72 chez Etienne Champagne ou 06.88.44.59.96

TOUS CONCERNÉS

**DÉPISTAGE COVID 19 PCR
SUR RÉGUINY**

ANCIENNE CASERNE DES POMPIERS, RUE SAINT CLAIR

COVID-19



MASQUE
OBLIGATOIRE

PERMANENCES

LUNDI 10 H 00 – 11 H 30

MARDI 14 H 00 – 15 H 30

JEUDI 18 H 30 – 20 H 00

- Avec OU sans prescription
- Prise en charge 100 % Sécurité Sociale, pas d'avance
- Prévoir Carte Vitale (ou attestation) ET pièce d'identité
- Venir avec son propre crayon

**CORONAVIRUS,
POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES**



Se laver
très régulièrement
les mains



Toussier
ou éternuer
dans son coude



Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter



SI VOUS ÊTES MALADE
Porter un masque
chirurgical jetable



EFS
ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG
*Des donneurs
avec patients*

**PARTAGEZ VOTRE POUVOIR,
DONNEZ VOTRE SANG !**



Don de sang

Prenez RDV sur dondesang.efs.sante.fr

REGUINY

SALLE MULTIFONCTIONS

Vendredi 6 novembre

15h - 19h

Avec la participation de l'association pour le don de sang bénévole

MERCREDI 11 NOVEMBRE 2020

A LA MEDIATHEQUE

DE 14 H À 17 H

**RENCONTRE
DEDICACE**



Cyriac GUILARD



Sous chapiteau

**BRADERIE DE LIVRES RETIRES DES
COLLECTIONS DE LA MEDIATHEQUE**

Albums, BD, Romans à 1€ ou 2 €

A 16 H DICTÉE POUR ADULTES

Le maître de son stylo. Pour pouvoir vous accueillir dans le respect
des mesures de distanciation sociale, nous vous recommandons de
venir seul(e) vous inscrire auprès de Séverine, les places seront
limitées (n'oubliez pas votre masque).

Entrée gratuite et ouverte à tous
Masque obligatoire à partir de 11 ans

*Ecole publique de
Réguiny*



Vendredi 13 Novembre 2020

Repas à emporter



Jambon à l'os
accompagné de sauce
et pommes de terre
+ Dessert

7€

plat + dessert

Commandes avant le Vendredi 6 Novembre 2020 :

- Boulangerie Les Douceurs de Réguiny
- Bar-tabac-presse Le Reg'Enn
- Emilie DREAN, co-présidente, 06.29.98.94.85

Amicale laïque de l'école publique de Réguiny

PLAN DU LOTISSEMENT « RÉSIDENCE LE CLOS NEUF »

Renseignements et réservations en Mairie

